



Le Synode de l'Église russe : les décisions du Patriarcat d'Alexandrie sur les hiérarques et les clercs de l'Église orthodoxe russe sont invalides



Service de communication du DREE, 29.12.2022. Pendant la réunion du 29 décembre 2022, les membres du Saint-Synode de l'Église orthodoxe russe ont discuté de la décision du Synode de l'Église orthodoxe d'Alexandrie de «réduire à l'état laïc» le métropolite Léonide de Klin, exarque patriarcal d'Afrique (PV n° 136). La réunion du Synode avait lieu à la résidence patriarcale et synodale du monastère Saint-Daniel de Moscou, sous la présidence de Sa Sainteté le patriarche Cyrille de Moscou et de toutes les Russies.

Pour rappel, à la suite de la reconnaissance officielle du groupe schismatique intitulé «église orthodoxe d'Ukraine» par le patriarche Théodore d'Alexandrie, le 8 novembre 2019, et de la commémoration du chef de cette structure non canonique pendant la liturgie, le Saint-Synode avait confirmé lors de sa réunion du 26 décembre 2019 «l'impossibilité de commémorer le patriarche Théodore d'Alexandrie pendant la lecture des dyptiques, ainsi que toute communion de prière ou eucharistique avec lui». Il avait également mis fin à la communion avec les hiérarques de l'Église orthodoxe d'Alexandrie qui «ont soutenu ou soutiendront à l'avenir la légalisation du schisme ukrainien» (PV n° 151).

Par la suite, non seulement le patriarche Théodore d'Alexandrie n'est pas revenu sur sa décision de commémorer le chef de ladite structure canonique, mais il a concélébré avec lui pendant une liturgie célébrée à l'île d'Imbros le 13 août 2021. Réagissant aux multiples requêtes des clercs du Patriarcat d'Alexandrie ne souhaitant pas être complices des actes anticanoniques de leur primat et demandant leur admission dans la juridiction de l'Église orthodoxe russe, tenant compte du fait que le patriarche

Théodore s'était de fait engagé sur la voie du schisme, le Saint-Synode avait pris lors de sa réunion du 29 décembre 2021 (PV n° 100) la décision de fonder un Exarchat patriarcal d'Afrique, désignant le métropolite Léonide de Klin pour le diriger.

Lors de sa réunion du 28 janvier 2022, le Saint-Synode a constaté que la décision de fonder un exarchat, « prise en réaction à la reconnaissance des schismatiques ukrainiens par le patriarche d'Alexandrie, n'est nullement l'expression de prétentions au territoire canonique de l'antique Église d'Alexandrie, mais ne poursuit qu'un seul but : offrir un refuge canonique à ceux des clercs orthodoxes d'Afrique qui ne souhaitent pas avoir part à la légitimation inique du schisme en Ukraine. »

Les lettres du patriarche Théodore d'Alexandrie en date du 12 janvier et du 14 février 2022, adressées au primat de l'Église orthodoxe russe, contenaient des menaces de « réduction à l'état laïc » du métropolite Léonide de Klin. Sa Sainteté le patriarche Cyrille de Moscou et de toutes les Russies a répondu aux deux lettres (18 janvier et 5 mars 2022). Dans sa dernière lettre, Sa Sainteté assurait le patriarche Théodore, que « tout jugement de votre Église à l'encontre du métropolite Léonide de Klin, d'autres hiérarques ou d'autres clercs de notre Église seraient reconnu par nous comme canoniquement nul et invalide. »

Le 22 novembre 2022, le Saint-Synode du Patriarcat d'Alexandrie a pris la décision de « réduire le métropolite Léonide de Klin à l'état laïc ».

Le patriarche Théodore d'Alexandrie ayant de facto pris la voie du schisme (reconnaissance d'un groupe schismatique de personnes dépourvues de la grâce du sacerdoce et excommuniées, communion eucharistique avec lesdites personnes, soutien au schisme à l'intérieur de l'Église orthodoxe ukrainienne) et tenant compte du principe reconnu de tous et enraciné dans les canons et la tradition suivant lequel les clercs d'une Église autocéphale ne dépendent pas de la juridiction du tribunal ecclésiastique d'une autre Église autocéphale, le Saint-Synode de l'Église orthodoxe russe a décrété considérer la décision du Synode de l'Église orthodoxe d'Alexandrie réduisant à l'état laïc le métropolite Léonide de Klin, exarque patriarcal de Kiev, ainsi que toutes les décisions semblables, comme canoniquement nulles et invalides.